

**Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 31 mai 2024 :
65 points à l'ordre du jour.**

Un Conseil de l'Eurométropole marqué par contrat triennal et l'approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole.

Le Conseil de l'Eurométropole a approuvé le Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2024-2026 doté d'une enveloppe de près de 300 M€. Ce contrat triennal vise à confirmer et renforcer l'ambition collective portée pour Strasbourg en tant que Capitale européenne, à la fois siège des Institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et Ville internationale des droits humains. Les partenaires se sont engagés à hauteur de 94,9 M€ pour l'État, 79,6 M€ pour la ville de Strasbourg, 62,8 M€ pour l'Eurométropole de Strasbourg, 35,6 M€ pour la Région Grand Est et 22,4 M€ pour la Collectivité européenne d'Alsace.

Le conseil a ensuite débattu et pris acte de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes Grand Est relatif à l'adaptation au changement climatique de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg.

En matière d'urbanisme, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole a été approuvée. Cette modification, qui concerne les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg, a pour ambition de contribuer à l'organisation d'un territoire résilient, accueillant et innovant. Initiée fin 2022, la procédure de modification n° 4 a suivi de multiples processus de concertation du grand public, d'enquête publique et de consultations des partenaires.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des consommations d'énergie fossile, l'Eurométropole a confirmé sa volonté de réaménager de nouveaux pôles d'échanges multimodaux en précisant les financements des études préliminaires nécessaires. 177.400 € sont ainsi investis pour ces études pour les abords des gares de Graffenstaden, de Mundolsheim et de Vendenheim, pour lesquelles les travaux débiteront d'ici la fin d'année.

Le conseil a également approuvé l'octroi de la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt contracté par la CTS auprès de la Caisse des Dépôts pour l'acquisition de 12 rames de tramways pour un montant total de 68 M€ TTC.

Dans le cadre de la politique des mobilités actives et afin d'améliorer la collecte des vélos abandonnés, la mission d'enlèvement des vélos épave jusqu'à maintenant assurée par le service Propreté sera confiée à la fourrière eurométropolitaine. Les vélos enlevés seront confiés aux associations en charge de leur réemploi qui leur donneront une seconde vie. Une actualisation du tarif d'enlèvement par la fourrière eurométropolitaine a ainsi été approuvée.

Enfin, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le conseil de l'Eurométropole a approuvé la mise en place, à titre expérimental pendant une durée de deux ans, du dispositif d'amélioration de la prise en charge de la santé gynécologique au travail comprenant notamment un congé de santé gynécologique sous la forme d'une autorisation spéciale d'absence.